

DECLARATION

Lundi 8 juin

La Commission Exécutive de l'Union Départementale de la Marne réunie en présentiel ce lundi 8 juin dénonce avec force la volonté de poursuivre *manu militari* l'intégration pleine et entière des organisations syndicales pour en faire l'amortisseur social de l'entreprise de destruction des droits et garanties des travailleurs.

Ainsi tout est réouvert y compris les lieux de culte (!!).

A Reims, le conseil municipal, 60 personnes, a été réuni physiquement, photo à l'appui dans l'Union, journal né en 1943, fin de semaine dernière pour élire le maire.

Mais sitôt réélu, le maire de Reims s'empresse d'interdire 2 manifestations ce samedi à Reims

Ainsi les manifestations, les réunions syndicales restent limitées en termes de nombre de personnes Pas plus de 10 qu'il a dit le monsieur dans son palais de l'Elysée !!

Quant aux instances représentatives, elles, elles restent dans leurs quasi-totalités virtuelles tant dans la forme (audio/visio) que sur le fond nous ramenant dangereusement « aux comités patates » de la charte du travail de 1941.

Alors la CE de l'UD de la Marne ne participera pas, en aucune manière, à tout scénario, si attractif soit-il, compromettant l'indépendance d'une organisation née en 1947, ancrée sur la défense des seuls intérêts matériels et moraux des travailleurs.

La CE, en pleine cohérence avec la Résolution de l'Assemblée Générale des Syndicats de l'Union Départementale de la Marne du 5 novembre 2019, réaffirme son refus de toute compromission dans des conférences sociales, charte, pacte ou autre outil de dissolution du syndicalisme libre et indépendant au profit d'un syndicalisme de collaboration dilué dans l'intérêt de l'entreprise ou dans une pseudo Union Nationale qui jamais ne questionne sur les dividendes, sur des besoins de nationalisations, sur la nécessité devenue vitale d'augmentation générale des salaires, de dégel du point d'indice et de revalorisation des pensions et minima sociaux.

La CE dénonce le chantage à l'emploi qui est visiblement devenu le sport préféré des patrons du CAC 40, ceux-là même qui viennent de profiter de la prise en charge à 100% du chômage partiel, de prêts garantis, de subventions/dons déguisés, alors que les travailleurs eux se voyaient imposer une perte de 15% de salaire et une augmentation du coût des besoins de premières nécessités (alimentation, matériel de protection...)

La CE dénonce la mise en place et le maintien d'un état d'exception sous couvert de crise sanitaire et d'état d'urgence et rappelle, que la France vient d'être rappelée à l'ordre par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH).

Cette commission a dénoncé publiquement sur la scène internationale « les atteintes à la démocratie sociale et aux droits des salariés » qu'elle a jugé « non nécessaire, (...), disproportionnées et parfois discriminatoires ».

La CE, en écho à la CNCDH constate également, et dénonce, à l'instar des éditos hebdomadaires de la Secrétaire Générale, les conséquences sociales de cet état d'urgence : déréglementation, suspension

provisoire d'éléments essentiels du code du travail et/ou des conventions collectives et/ou des statuts (temps de travail, congés, primes...), pillage de la sécurité sociale et remise en cause des libertés démocratiques, dont les libertés syndicales.

Et on connaît le provisoire qui dure voir qui se constitutionnalise (cf. état d'urgence post attentat intégré à la constitution et alourdi par la loi « anticasseurs ») !!!

La CE de l'UD de la Marne fier de voir ses militants se mobiliser régulièrement pour soutenir l'indépendance de l'inspection du travail, appelle tous ses syndicats à se tenir prêt à répondre massivement au refus de ce changement de régime dangereux pour notre syndicalisme.

C'est sans appel, nous resterons à notre place de syndicalistes, en regroupant les travailleurs quelles que soient leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses, pour revendiquer, contracter lorsque cela est possible et contester quand cela est nécessaire.

Nous restons à notre place de syndicalistes en revendiquant la levée immédiate de l'état d'urgence et le rétablissement de TOUS les droits légaux, conventionnels et statutaires. Ceux dilués dans l'état d'urgence mais aussi tous ceux perdus à coup d'ordonnance et autre loi travail, tous ceux perdus à coup de loi de transformation de la fonction et autre Ségur !!